

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

Suppléants :

Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

**RAPPORT N°280411 - 12**

### **SPANC : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Monsieur BEDECARRAX indique que les prestations réalisées par le SPANC auprès des usagers ne cessent de s'accroître et donnent ensuite lieu à des encaissements.

Aussi, il est apparu, en coordination avec le Percepteur de notre territoire, que le mode de gestion le plus adapté résiderait dans la création d'une régie de recettes.

En effet, ce mode de gestion permet de faciliter l'accès des usagers au service, d'encaisser les recettes dès que le service a été rendu et donc d'abonder plus rapidement la trésorerie de la collectivité.

Il vous est donc proposé de mettre en place une régie de recettes dédiée aux prestations réalisées par le SPANC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DECIDE DE CREER** une régie de recettes au SPANC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

**Jean Etienne GAILLAT**